

4. Responsabilité et autonomie dans le poste

Le/la conseiller(e) de développement est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Comité Directeur. Il/elle rend régulièrement compte de ses actions.

- Il/elle participe à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets votés par la structure.

5. Compétences requises

- Capacité à travailler en équipe et en autonomie
- Rigueur, organisation, disponibilité, adaptabilité et force de proposition
- Qualités relationnelles
- Qualités rédactionnelles
- Connaissances du milieu associatif et de ses spécificités souhaitées
- Maîtrise de la méthodologie de projet : repérage d'appels d'offres et capacité à y répondre, pilotage de projets, organisation d'événements, réalisation de dossiers de demande de subvention, suivi, évaluation, bilans
- Maîtrise des outils informatiques de base (Pack Office)

6. Profil recherché

- Formation : niveau Bac+2 / Bac+3
- Expérience : débutant (e) accepté (e)
- Une première expérience en gestion de projet / développement sportif serait un plus
- Permis B et véhicule personnel

7. Autre

A la suite de la prise de poste, une formation sera proposée avec un accompagnement personnalisé : formation fédérale « Conseiller de Développement EPGV »

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser au Comité Départemental EPGV de l'Ain :
CODEP EPGV 01 – Maison de la Culture et de la Citoyenneté – 04 allée des Brotteaux – 01000
– BOURG-EN-BRESSE

Ou par mail : ain@comite-epgv.fr

